

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Convention de partenariat liant le Département des Bouches-du-Rhône et  
l'association entreprises 13 pour l'emploi (UPE 13).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association entreprises 13 pour l'emploi (UPE 13). L'action relève de l'accompagnement professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, l'UPE 13 propose une série d'actions en faveur de l'emploi :

- lab'emploi, dispositif partenarial qui consiste à accompagner les entreprises locales dans leurs processus de recrutement sur les communes d'Aubagne et Salon-de-Provence. Un objectif de 10 placements de BRSA en emploi durable est fixé dans le cadre de lab'emploi dès lors que les BRSA accèdent à un CDI ou un CDD (d'une durée supérieure ou égale à 6 mois), à une activité professionnelle rémunérée régulière d'une durée cumulée de 610 heures sur 6 mois (intérim, contrats saisonniers, etc), à une formation qualifiante permettant l'accès au marché du travail (dans la limite de 10 % du total des sorties positives du dispositif);
- la place pro, portail électronique de dépôt d'offres d'emploi et de CV;
- les clubs expert, destinés aux dirigeants des PME, pour des actions de communication sur le club des entreprises de Provence;
- le forum des entrepreneurs, avec la mise à disposition d'un stand pour le Département;
- la participation au forum de l'emploi en Provence.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan intermédiaire du 01/11/2017 au 31/12/2018 (l'action se poursuit par avenant du 01/11/2018 au 30/04/2019) :*

- lab'emploi: 210 entreprises ont utilisé le dispositif sur le pays salonais, 3 730 CV ont été recueillis et 135 personnes ont été recrutées (tout public) ;  
4 sorties en emploi durable de BRSA ont été réalisées sur les 15 prévues : 1 CDD d'une durée de 10 mois en tant qu'agent de conditionnement et 3 CDI (manutentionnaire, référent paie et livreur manutentionnaire).
- la place pro: 656 offres d'emplois ont été recueillies sur le portail de recrutement ;  
198 entreprises ont déposé au moins une offre d'emploi sur le portail ;  
536 candidatures ont été enregistrées, dont 55 candidatures de BRSA ;
- le forum des entrepreneurs: le Département a occupé un stand lors du forum en septembre 2018 ;
- le forum de l'emploi en Provence : l'UPE 13 a participé au forum du 21 novembre 2018.

En conséquence les résultats de l'action sont insuffisants.

Il est donc proposé de renouveler cette action du 01/05/2019 au 30/04/2020 avec un montant revu à la baisse compte tenu de la non-atteinte des résultats de sorties en emploi durable et ce malgré l'avenant de prolongation de l'action précédente portant la durée de réalisation à 18 mois.

A cet égard, le montant est de 28 000 € (20 000 € de part fixe relative au partenariat et 8 000 € de sorties en emploi durable correspondant à 10 sorties à 800 €). Pour rappel, le financement précédent était de 42 000 € (30 000 € de part fixe et 12 000 € correspondant à 15 sorties en emploi durable).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL